

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU  
CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'INSTITUTION  
INTERDEPARTEMENTALE OISE/SEINE-MARITIME/SOMME  
POUR LA GESTION ET LA VALORISATION DE LA BRESLE**

<p>OBJET :</p> <p>- Arrêtés d'utilisation des véhicules personnels et ordres de mission permanents pour 2015</p>	<p>L'an deux mil quatorze</p> <p>Le jeudi 6 novembre 2014, 9h30, les membres du Conseil d'administration légalement convoqués, se sont réunis à AUMALE, sous la présidence de M. PATIN.</p> <p>Étaient présents ce jour : Mme LE VERN, Mme LUCOT-AVRIL, M. BIENAÏMÉ, M. DAVERGNE, M. DECORDE, M. DESTRUEL, M. MAQUET, M. PATIN, M. RÉGNIER.</p> <p>Absents excusés : Mme HUREL, (pouvoir à Mme LE VERN), M. AUBRY (pouvoir à M. PATIN), M. JACOB (pouvoir à M. DAVERGNE), M. JUMEL, M. LEFEVRE.</p> <p><b><u>- Arrêtés d'utilisation des véhicules personnels et ordres de mission permanents pour 2015</u></b></p>
<p>DATE DE LA CONVOCATION :</p> <p>16 octobre 2014</p>	<p><i>Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration, à l'unanimité des membres présents, autorise M. le Président à :</i></p> <p><i>- signer des ordres de mission permanents faisant fonction itinérante en faveur des agents de l'Institution afin qu'ils puissent se déplacer librement au sein des 3 départements (OISE, SEINE-MARITIME, SOMME) constitutifs du bassin versant de la Bresle pour mener à bien toutes les missions qui leur seront confiées au titre de l'année 2015,</i></p>
<p>NOMBRE DE DELEGUES :</p> <p>En exercice 14</p> <p>Présents 9</p> <p>Votants 12</p>	<p><i>- signer des arrêtés permettant aux agents de l'Institution d'utiliser leurs véhicules personnels à des fins exceptionnelles (absence de véhicule de service) afin qu'ils puissent se déplacer dans le cadre de leurs missions, conformément aux conditions fixées au paragraphe précédent, au titre de l'année 2015.</i></p> <p><i>Le kilométrage qu'ils pourront effectuer chacun, avec leurs véhicules personnels, dans le cadre de leur travail n'excédera pas 10 000 kms/an. Des frais de déplacements leur seront versés conformément à la législation et aux tarifs en vigueur.</i></p>

Date de publication et de transmission au représentant de l'Etat : **11 DEC. 2014**  
 Acte exécutoire le : **11 DEC. 2014**  
 le Président de l'Institution  
 Joël PATIN

**Pour extrait conforme,  
le Président de l'Institution,  
Joël PATIN**

INSTITUTION INTERDEPARTEMENTALE  
OISE/SEINE-MARITIME/SOMME  
GESTION ET VALORISATION DE LA BRESLE  
3, rue Sœur Bédouin - 77439 AUMALE  
Tel : 02 35 17 41 55 Fax : 02 35 17 41 56  
www.epib.fr

**REÇU LE**  
**12 DEC. 2014**  
**SOUS-PREFECTURE  
DE DIEPPE**

INSTITUTION INTERDEPARTEMENTALE  
OISE/SEINE-MARITIME/SOMME  
GESTION ET VALORISATION DE LA BRESLE  
3, rue Sœur Bédouin - 77439 AUMALE  
Tel : 02 35 17 41 55 Fax : 02 35 17 41 56  
www.epib.fr